

# CP 617 / CP 619

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)  
Date d'émission: 10/27/2025 Date de révision: 10/27/2025

Remplace la fiche: 12/16/2024 Version: 5.0

### RUBRIQUE 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit Mélange  
Nom du produit CP 617 / CP 619  
Code du produit BU Fire Protection

#### 1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée Usage réservé aux utilisateurs professionnels

#### 1.4. Données relative au fournisseur

| Fournisseur  | Service établissant la fiche technique  |
|--|---|
| Hilti (Canada) Corp.<br>2201 Bristol Circle<br>Suite 700<br>CA L6H 0J8 Oakville, Ontario<br>Canada<br>T +1905 8139200<br>1-800-363-4458 toll free, F +1 905 813 9009<br><a href="mailto:ca-sales@hilti.com">ca-sales@hilti.com</a> | Hilti AG<br>Feldkircher Strasse<br>FL 9494 Schaan<br>Liechtenstein<br>T +423 234 2111<br><a href="mailto:product.compliance-fire.protection@hilti.com">product.compliance-fire.protection@hilti.com</a> |

#### 1.5. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence Emergency CONTACT (24-Hour-Number)  
GBK/Infotrac ID 101022  
(USA domestic) 1 800 535 5053  
or international (001) 352 323 3500

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)  
Non classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

Etiquetage GHS CA  
Étiquetage non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de l'article 3 de l'annexe 1 du Règlement sur les produits dangereux.

# CP 617 / CP 619

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins après inhalation           | Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.   |
| Premiers soins après contact avec la peau | Laver la peau avec beaucoup d'eau.   |
| Premiers soins après contact oculaire     | Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.   |
| Premiers soins après ingestion            | Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.                          |
| Premiers soins général                    | Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|  |   |
|--|---|
| Symptômes/effets   | Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.   |
| Symptômes/effets après inhalation                                      | Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation. Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau                            | Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières peuvent occasionner une irritation dans les plis de la peau ou par contact en portant un vêtement serré.   |
| Symptômes/effets après contact oculaire                                | Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.  |
| Symptômes/effets après ingestion                                       | Aucun(es) dans des conditions normales.   |
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|                                  |                           |
|----------------------------------|---------------------------|
| Autre avis médical ou traitement | Traitement symptomatique. |
|----------------------------------|---------------------------|

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction appropriés

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés     | Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable. |
| Moyens d'extinction non appropriés | Ne pas utiliser un fort courant d'eau.                           |

#### 5.2. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

|   |  |
|---|--|
| Danger d'incendie                                     | Aucun risque d'incendie.                 |
| Danger d'explosion                                    | Aucun danger d'explosion direct.         |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. |

#### 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

|   |  |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. |
| Protection en cas d'incendie            | Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.   |

# CP 617 / CP 619

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.  
Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

#### 6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention Transvaser le produit dans un récipient sec à l'aide d'une pelle, et refermer le récipient sans comprimer le produit.

Procédés de nettoyage Ramasser mécaniquement le produit. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

Autres informations Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Voir rubrique 8, Contrôle de l'exposition/protection individuelle, Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.

Conditions de stockage Conserver à température ambiante.

Produits incompatibles Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Température de stockage -5 – 40 °C

Matériaux d'emballage Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires Le produit est de consistance pâteuse. Le taux limite d'exposition aux poussières respirables ne s'applique pas à ce produit.

#### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

##### Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile. Lunettes de protection. Protection obligatoire des mains (gants de protection). Vêtements de protection.

##### Protection des mains:

Porter des gants appropriés testés selon EN374. Convient pour les travaux de courte durée ou comme protection contre les éclaboussures : Gants en caoutchouc nitrile (> 0,1 mm). En cas de contact permanent avec le produit :

# CP 617 / CP 619

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

| Type           | Matériaux                | Perméation        | Epaisseur (mm) | Pénétration |
|----------------|--------------------------|-------------------|----------------|-------------|
| Gants jetables | Caoutchouc nitrile (NBR) | 6 (> 480 minutes) | >0,4           |             |

|                             |
|-----------------------------|
| <b>Protection oculaire:</b> |
| Lunettes de sécurité        |

|  |
|--|
| <b>Protection de la peau et du corps:</b>  |
| Porter un vêtement de protection approprié |

|   |
|---|
| <b>Protection respiratoire:</b>   |
| Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit |

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                          |
|--|--------------------------|
| État physique  | Solide                   |
| Apparence  | Pâteux.                  |
| Couleur  | rouge                    |
| Odeur  | caractéristique          |
| Seuil olfactif   | non déterminé            |
| pH   | Non pertinent            |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (éther=1)               | Aucune donnée disponible |
| Masse moléculaire                                      | non déterminé            |
| Point de fusion  | Aucune donnée disponible |
| Point de congélation                                   | Non applicable           |
| Point d'ébullition                                     | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair   | Non applicable           |
| Température d'auto-inflammation                        | Non applicable           |
| Température de décomposition                           | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | Ininflammable.           |
| Pression de vapeur                                     | Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20°C                      | Aucune donnée disponible |
| Densité relative                                       | Aucune donnée disponible |
| Masse volumique  | 1,6 g/cm <sup>3</sup>    |
| Solubilité   | Eau: Insoluble           |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)         | Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                                 | Non applicable           |

## CP 617 / CP 619

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Limites d'explosivité Non applicable

## 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Réactivité                           | Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. |
| Stabilité chimique                   | Non établi.   |
| Possibilité de réactions dangereuses | Non établi.   |
| Conditions à éviter                  | Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.                     |
| Matières incompatibles               | Acides forts. Bases fortes.   |
| Produits de décomposition dangereux  | fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.   |
| Temps de durcissement:               | Pas d'informations complémentaires disponibles  |

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|  |                                 |
|--|---------------------------------|
| Toxicité aiguë (orale)   | Non classé                      |
| Toxicité aiguë (cutanée)   | Non classé                      |
| Toxicité aiguë (Inhalation)  | Non classé                      |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée   | Non classé                      |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                                 | pH: Non pertinent<br>Non classé |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                      | pH: Non pertinent<br>Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                                     | Non classé                      |
| Cancérogénicité  | Non classé                      |
| Toxicité pour la reproduction  | Non classé                      |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)  | Non classé                      |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | Non classé                      |
| Danger par aspiration  | Non classé                      |

CP 617 / CP 619

|  |   |
|--|---|
| Viscosité, cinématique   | Non applicable  |
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |
| Symptômes/effets   | Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.   |
| Symptômes/effets après inhalation                                      | Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation. Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau                            | Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières peuvent occasionner une irritation dans les plis de la peau ou par contact en portant un vêtement serré.   |
| Symptômes/effets après contact oculaire                                | Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.  |
| Symptômes/effets après ingestion                                       | Aucun(es) dans des conditions normales.   |

# CP 617 / CP 619

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

|  |   |
|--|---|
| Ecologie - général   | Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. |
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | Non classé  |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | Non classé  |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| CP 617 / CP 619              |             |
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| CP 617 / CP 619              |             |
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Autres effets néfastes

|                     |                                       |
|---------------------|---------------------------------------|
| Ozone               | Non classé                            |
| Autres informations | Éviter le rejet dans l'environnement. |

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes d'élimination

|   |  |
|---|--|
| Réglementation régionale sur les déchets                | Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  |
| Méthodes de traitement des déchets                      | Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. |
| Recommandations pour l'élimination des eaux usées       | Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.                      |
| Indications complémentaires                             | Ne pas réutiliser des récipients vides.  |
| Informations sur les déchets écologiques                | Éviter le rejet dans l'environnement.  |

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

| TDG   | DOT            | IMDG           | IATA           |
|---|----------------|----------------|----------------|
| 14.1. Numéro ONU                            |                |                |                |
| Non réglementé pour le transport            |                |                |                |
| 14.2. Désignation officielle de transport   |                |                |                |
| Non réglementé                              | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport |                |                |                |
| Non réglementé                              | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |



# CP 617 / CP 619

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

| TDG  | DOT            | IMDG           | IATA           |
|--|----------------|----------------|----------------|
| 14.4. Groupe d'emballage                       |                |                |                |
| Non réglementé                                 | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.5. Dangers pour l'environnement             |                |                |                |
| Non réglementé                                 | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles |                |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### TMD

Non réglementé

#### DOT

Non réglementé

#### IMDG

Non réglementé

#### IATA

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Directives nationales

|   |  |
|---|--|
| CP 617 / CP 619                                     |  |
| Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada | Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans la Liste intérieure des substances (LIS) / Liste extérieure des substances (LES) du Canada |

## RUBRIQUE 16: Autres informations

|                                  |            |
|----------------------------------|------------|
| Modification FDS Majeure/Mineure | Aucun(e)   |
| Date d'émission                  | 10-27-2025 |
| Date de révision                 | 10-27-2025 |
| Remplace la fiche                | 12-16-2024 |

|                           |                 |              |   |
|---------------------------|-----------------|--------------|---|
| Indications de changement |                 |              |   |
| Rubrique                  | Élément modifié | Modification | Remarques   |
|                           |                 |              | SOR/2015-17, Hazardous Products Regulations (HPR) |

Sources des données

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations

Aucun(e).

# CP 617 / CP 619

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

| Abréviations et acronymes: |   |
|----------------------------|---|
| ADN                        | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR                        | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                           |
| ETA                        | Estimation de la toxicité aiguë   |
| FBC                        | Facteur de bioconcentration   |
| VLB                        | Valeur limite biologique  |
| DBO                        | Demande biochimique en oxygène (DBO)  |
| DCO                        | Demande chimique en oxygène (DCO)   |
| DMEL                       | Dose dérivée avec effet minimum   |
| DNEL                       | Dose dérivée sans effet   |
| N° CE                      | Numéro de la Communauté européenne  |
| CE50                       | Concentration médiane effective   |
| EN                         | Norme européenne  |
| CIRC                       | Centre international de recherche sur le cancer   |
| IATA                       | Association internationale du transport aérien  |
| IMDG                       | Code maritime international des marchandises dangereuses  |
| CL50                       | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)                               |
| LD50                       | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)   |
| LOAEL                      | Dose minimale avec effet nocif observé  |
| NOAEC                      | Concentration sans effet nocif observé  |
| NOAEL                      | Dose sans effet nocif observé   |
| NOEC                       | Concentration sans effet observé  |
| OCDE                       | Organisation de coopération et de développement économiques   |
| VLE                        | Limite d'exposition professionnelle   |
| PBT                        | Persistant, bioaccumulable et toxique   |
| PNEC                       | Concentration(s) prédictive(s) sans effet   |
| RID                        | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer                       |
| FDS                        | Fiche de Données de Sécurité  |
| STP                        | Station d'épuration   |
| DThO                       | Besoin théorique en oxygène (BThO)  |
| TLM                        | Tolérance limite médiane  |
| COV                        | Composés organiques volatiles   |
| N° CAS                     | Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service  |
| N.S.A.                     | Non spécifié ailleurs   |
| vPvB                       | Très persistant et très bioaccumulable  |

# CP 617 / CP 619

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

### Abréviations et acronymes:

|    |                          |
|----|--------------------------|
| PE | Perturbateur endocrinien |
|----|--------------------------|

SDS\_CA\_Hilti

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.